



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - THOMAS - VIALA B.

M. Frédéric MOLIERES a donné procuration à Mme Evelyne FADDI
M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE

N° 2020/44

Objet : Administration : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne - désignation des représentants

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté de Communes du Lautrécois - Pays d'Agout étant membre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne, il est proposé au Conseil de procéder à la désignation de 4 représentants titulaires et de 4 représentants suppléants pour siéger au Comité Syndical, conformément aux Statuts du PETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- désigne, conformément aux dispositions statutaires du PETR, les délégués communautaires suivants chargés de représenter la CCLPA :

Titulaires	Suppléants
-Thierry BARDOU	- Martine Kazimierczak
- Mathieu FAU	- Catherine RABOU
- Noël MEYSSONNIER	- Christophe ALBERT
- Jean-Jacques AYRAL	- Alain BERTHON

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 24 juillet 2020.



Le Président
Thierry BARDOU